



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Allemagne

Question orale n° 989

## Texte de la question

M. Jean-Philippe Maurer attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur le conseil des ministres franco-allemands qui s'est tenu le 4 février 2010 et qui a permis de redonner un nouvel élan à la coopération entre nos deux pays, moteurs de la construction européenne. Quel plus bel exemple donné par la France et l'Allemagne qui se sont tant de fois affrontées et qui donnent désormais le ton en Europe pour générer un effet d'entraînement propice à tous nos voisins. Strasbourg, ville symbolique de la réconciliation franco-allemande, peut prendre une place plus grande dans le renforcement de nos relations et elle pourrait notamment accueillir le siège du parlement franco-allemand de la jeunesse. Entre un État fédéral comme l'Allemagne et un État historiquement jacobin comme la France, il devrait être possible de conforter Strasbourg comme un trait d'union entre ces deux pays et bien des aspects de leur coopération pourraient trouver leur ancrage à Strasbourg. Il tenait à transmettre directement ce message car il lui appartient, comme député de Strasbourg, de faire entendre sa voix au plus proche des lieux de décisions. Pour cela, il souhaiterait savoir si Strasbourg, capitale européenne, serait retenue pour accueillir le parlement franco-allemand de la jeunesse.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Philippe Maurer](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 989

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires européennes

**Ministère attributaire :** Affaires européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 février 2010, page 1508

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 février 2010

**Question retirée le :** 2 mars 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)